

## SÉANCE du 8 octobre 2014

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 8 octobre 2014 à 19heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.  
Convocations transmises le 2 octobre 2014 pour la réunion du 8 octobre 2014.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Nathalie DZYGA GOUVERNET. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Alexandre JOUVANCEAU. Samuel JEANNIARD. Isabelle LE MEN. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN. Marie Christine MORIN Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absente excusée : Delphine COURTOT.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Gérard REMONDET a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour.

### **1. AMENAGEMENT ENTREE SUD RD 974**

Le projet d'aménagement de l'entrée Sud de la RD974 qui a été validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14/05/2014, se poursuit, les entreprises ont été choisies et avant que les travaux ne débutent, la commission permanente du Conseil Général, dans sa séance du 8 septembre 2014, a entériné deux conventions que le Maire présente au Conseil Municipal :

- la première, relative aux travaux, définit les conditions administratives, techniques et financières de l'opération,
- la seconde définit les modalités de maintenance et d'entretien des aménagements.

Les travaux entrepris par le Conseil Général pour le compte de la commune concernent le réaménagement des trottoirs en entrée SUD, la mise en place d'une chicane et d'un îlot central borduré et la signalisation horizontale et verticale. Ils sont estimés à la somme de 15 000 €HT et seront financés à 50% par le département, le reste étant à la charge de la commune. Les travaux de cheminement piéton continu entre l'arrêt de bus et le feu sont pris en charge en totalité par la commune et sont estimés à 5000 €HT. Le Conseil Général assure le financement du réaménagement de la chaussée et de l'îlot central ainsi que la signalisation horizontale en axe et verticale directionnelle. Une convention spécifique est prévue pour l'entretien et la maintenance des réseaux (pluvial et assainissement), des trottoirs, des aménagements paysagers et de la signalisation horizontale et verticale.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'engagement financier de 12 500 € de la commune dans cette opération et autorise le Maire à signer les deux conventions décrites ci-dessus, avec le Conseil Général de Côte d'Or.

### **2. COMMUNAUTE DE COMMUNES, INFORMATIONS**

Le maire informe le Conseil Municipal que l'action en référé déposée par le conseil communautaire à l'encontre du Conseil Général relative à un problème de transports scolaire dans deux regroupements scolaires a été rejetée, la possibilité d'un appel est en cours d'examen. La gestion de ces difficultés reste donc pour l'instant à la charge de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a donné sa liste de personnes (dont deux de Morey Saint Denis : Antoine LARDY et Jean François NOBLOT) à la préfecture, laquelle nommera les membres de la CIID (commission intercommunale des impôts directs) pour l'examen des variations de la cotisation foncière des entreprises(CFE).

Les travaux d'assainissement dans la rue des jardins sont en cours de consultation pour une exécution sur l'année 2015.

### **3. COMMISSION CIMETIERE**

Après avoir recueillis les candidatures de membres extérieurs au conseil, une première réunion de la commission cimetière est prévue le mercredi 15 octobre 2014, à 19h en mairie avec les conseillers suivants : Isabelle LE MEN, Jean Paul MAGNIEN, Nadine DUPREY, Maria DE LUCA, Gérard REMONDET, Marie Christine MORIN, Gérard TARDY, Michel JEANNIARD, Françoise BEAUMONT, Jean François NOBLOT et Georges LIGNIER.

## SÉANCE du 8 octobre 2014

### 4. SICECO, MODIFICATION DES STATUTS, FONDS DE CONCOURS

#### a) MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette loi permet au Grand Dijon, communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1er janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de « concession de la distribution publique d'électricité ».

Les 7 communes suivantes : Bretenière, Corcelles les Monts, Féney, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant, membres du Grand Dijon, avaient déjà transféré cette compétence au SICECO. Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que, dorénavant, ce seront des délégués du Grand Dijon qui siègeront directement au Comité du SICECO par le mécanisme de représentation- substitution. Le nombre de sièges réservés à la communauté urbaine sera proportionnel à la part relative de la population des 7 communes par rapport à la population totale du SICECO.

Ce dernier, qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent pour la représentation des 7 communes susmentionnées, deviendra un Syndicat mixte fermé.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,

Vu la délibération annexée du Comité du 12 septembre 2014,

Vu les statuts du SICECO,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014 ;
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### b) FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, un fonds de concours d'un montant de 11 408,95 € à verser au SI CE CO au titre de la participation de la commune pour la modification de l'éclairage public suite à l'aménagement de la voirie au carrefour de la RD974 avec la Grande Rue.

### 5. SIGNALETIQUE COMMERCIALE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée à échéance d'un contrat de signalétique commerciale. Avant de prendre toute décision, une mise en concurrence est entreprise pour se réengager sur des bases actualisées.

Tous les devis n'étant pas encore parvenus, le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### 6. CESSION DE TERRAIN

Dans sa séance du 4 décembre 2013, le Conseil Municipal avait admis le principe de céder une partie de la parcelle AO 360 lieudit « Le Village » à la SCI Castel de Très Girard pour lui permettre de réaliser des travaux d'accessibilité.

Un plan de bornage a été établi et approuvé de toutes les parties concernées. Après division parcellaire de la parcelle AO360, les parcelles à céder sont :

- AO 520 pour une superficie de 28 ca
- AO 521 pour une superficie de 2 ca

Après vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de céder les parcelles AO520 et AO521 à la SCI Castel de Très Girard au prix de 1 € le mètre carré, frais d'acte à la charge de l'acheteur, et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette vente.

### 7. REMBOURSEMENT EDF

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 308,70 € relatif à plusieurs trop perçus sur la facturation d'électricité de l'éclairage public.

## SÉANCE du 8 octobre 2014

### 8. NUMERIQUE

Le Maire rappelle qu'au terme de la réunion du 12 mars 2014, à Gevrey Chambertin, le Conseil Général de Côte d'Or a précisé que le déploiement numérique avec la fibre optique serait prioritairement axé sur les 200 communes du département bénéficiant d'un débit inférieur à 2 Mbit/s. En outre, la commune de Morey Saint Denis ne devrait pas s'attendre à l'installation de la fibre optique avant 2025. Le Conseil Général a également évoqué la possibilité de faire participer les communes volontaires au financement des travaux d'installation pour en accélérer leur réalisation. Le Maire précise qu'il s'est porté candidat à cette démarche au nom de la commune, sous réserve d'en connaître les conditions précises de coût et de délais.

Parallèlement, compte tenu des mauvaises conditions d'utilisation d'internet et du téléphone dans le bas du village, des témoignages sont récoltés afin de transmettre un courrier motivé par ces preuves à Orange, installateur des lignes téléphoniques.

Il est précisé que les signalements de dysfonctionnement sont étendus à l'ensemble du village et chacun est invité à les transmettre en mairie.

### 9. ZAC ZONE D'ACTIVITES

La parcelle AK19 lieudit « Croix Jeanniard » superficie 1ha 97a 85ca est devenue propriété de la commune.

Elle a été proposée en échange, mètre pour mètre, aux propriétaires situés dans la ZAC, partie activités, soit Monsieur BRYCZEK Edouard et Madame BRYCZEK Marie Claude épouse FOURRIER. Les derniers terrains à acquérir sont ceux des consorts BOULEY, lesquels ont également été contactés. RFF est concerné pour partie de la parcelle AL21 et totalité de AL22 qui ont fait l'objet d'une tractation qui n'a pas encore abouti.

### QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ faits divers de gendarmerie, permis de construire et déclarations préalables
- ⇒ le club Jeunes est relancé avec deux adultes responsables, dont Mme Maria DE LUCA, conseillère
- ⇒ plantation d'arbres dans la forêt pédagogique prévue jeudi 16 avec les écoles
- ⇒ inauguration du Chemin équestre de la Côte Dijonnaise dimanche 19 octobre 2014.
- ⇒ réunion voirie le lundi 3 novembre 2014, à 19h.
- ⇒ appel à volontaires pour créer une bibliothèque à Morey Saint Denis
- ⇒ prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 novembre 2014, 19 h.

Séance levée à 23h. Affiché le 14/10/2014.

### **TROP DE PUBLICITES DANS VOTRE BOITE AUX LETTRES ?**

En moyenne, **35kg de publicités non désirés** sont distribués par boîte aux lettres annuellement. En apposant un autocollant Stop Pub, vous ne recevez plus les publicités non désirés (toutefois disponibles sur internet) tout en continuant de recevoir les bulletins des collectivités (Commune, Communauté de Communes, associations, ...)



Cet autocollant est disponible gratuitement dans votre mairie.

### **L'ECHO DU CHAMBERTIN A FAIT SA RENTRÉE :**

Concert de Ste Cécile à l'église d'Allerey le 22/11/14 à 17h, téléthon à Chambolle Musigny le 05/12/14 en soirée, concert de Noël à l'église de Féney le 14/12/14 à 17h, concert de Noël à l'église de Gevrey Chambertin le 21/12/14 à 17h.

Toutes les personnes aimant le chant seraient les bienvenues afin d'étoffer chacun de nos pupitres. Les répétitions sont les vendredis à 20h30, maison Saint Louis. Contacts : Elisabeth Rossignol Chef de Chœur 03.80.51.88.40 Jean Paul MAGNIEN président 03.80.51.83.10

**SÉANCE du 8 octobre 2014**

SÉANCE du 8 octobre 2014 DELIBERATIONS N° 1 à 9		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT  Absente	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU	Isabelle LE MEN	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN
Incarnation NOBLOT	Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET	